

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1053 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 1053

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 6 octobre 1938 instituant aux colonies françaises et pays de protectorat, le brevet sportif populaire; 2° L'arrêté ministériel du 13 octobre 1938 relatif à la nature des brevets et licences du personnel navigant de Faéronautique 3 civile eaux Conditions dans lesquelles ils doivent être délivrés, renouvelés ou retirés dans les colonies ou pays de protectorat relevant du Département des colonies. Art, 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DescHAMPS.